



de résolution
annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 8 MARS 2022, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Madame Mélanie Dupré, première vice-présidente et conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Madame Natacha Garneau-Tremblay, conseillère de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Martin Leprohon, conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

Était absent :

Monsieur Pierre Verret, deuxième vice-président et conseiller de Beloeil

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Ajout d'une séance ordinaire au calendrier 2022
7. Consommation d'eau pour les mois de janvier et février 2022
8. Divers
9. Interventions de l'assistance
10. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 46 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance et souligne la journée internationale des femmes 2022.

22-03-006 POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Dupré
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

8.1 Politique salariale des cadres – amendement

ADOPTÉE

22-03-007 POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2022 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|---|
| 22-006 | 16-01-22 | Lettre du Service à la grande entreprise et aux mutuelles de prévention, CNESST, nous transmettant notre certificat d'appartenance à une mutuelle de prévention et une copie de l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à taux personnalisés et au calcul de ces taux. |
| 22-007 | 23-01-22 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2020, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,86 \$. |
| 22-008 | 23-01-22 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2018, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,62 \$. |
| 22-009 | 23-01-22 | Avis de recalcul du taux personnalisé 2021, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,89 \$. |
| 22-010 | 23-01-22 | Avis de recalcul du taux personnalisé 219, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,82 \$. |
| 22-011 | 23-01-22 | Avis de calcul du taux personnalisé 2022, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,63 \$. |
| 22-012 | 23-01-22 | Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2022 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,67 \$. |
| 22-013 | 14-02-22 | Lettre de MAÎTRE ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART AVOCATS INC., confirmant à notre auditeur qu'il n'existe aucune réclamation en cours ni éventuelle à l'égard de laquelle la Régie aurait demandé conseil ou d'être représentée. |



no de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

22-03-008 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Dupré

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 22-02, du chèque numéro 20455 au chèque numéro 20475 du déboursé numéro 202200065 au déboursé numéro 202200191 pour un montant total de 527 155,07 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

22-03-009 POINT 6. AJOUT D'UNE SÉANCE ORDINAIRE AU CALENDRIER 2022

ATTENDU QUE notre auditeur, pour des raisons qui ne concernent pas la Régie, préférerait que le dépôt des états financiers 2021 soit reporté de quelques jours;

ATTENDU QUE la date d'ouverture des soumissions de l'appel d'offres pour la fourniture, la livraison et la mise en route d'un groupe électrogène de 250 kW a dû être reportée du 8 mars 2022 au 22 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Dupré
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU d'ajouter une séance ordinaire le 22 mars 2022 à 18 h.

ADOPTÉE

POINT 7. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2022

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de janvier et février 2022 sont joints au présent point.

POINT 8. DIVERS

22-03-010 8.1 POLITIQUE SALARIALE DES CADRES — AMENDEMENT

ATTENDU QUE la RIEVR désire offrir des conditions salariales compétitives à ses cadres afin de mener à bien les divers mandats de la Régie;

ATTENDU LE rapport déposé par le directeur général concernant un poste de cadre au sein de la Régie, auquel le conseil en a pris connaissance et s'en déclarent satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Madame Natacha Garneau-Tremblay

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'amendement de la politique salariale des cadres, selon le rapport déposé par le directeur général du 28 février 2022;

ADOPTÉE

POINT 9. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

22-03-011 POINT 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 9 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier
président